



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

**Coulée Verte - Avenant n° 2 au marché de construction de
passerelles, annulation des pénalités de retard**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2012892001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Mission Environnement

**Coulée Verte - Avenant n° 2 au marché de construction de
passerelles, annulation des pénalités de retard**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un marché pour la construction des passerelles de la coulée verte a été attribué à l'entreprise Verchéenne.

La tranche ferme de ce marché comportait cinq passerelles dont quatre sont terminées. La cinquième est stockée au moulin de Comporté. Elle doit permettre de franchir une conche sur Belle Ile. Cet ouvrage n'a pas été posé du fait d'un retard dans les expropriations.

L'impossibilité de mettre à disposition de l'entreprise ces terrains, nous conduit à annuler les pénalités de retard. Pour se faire, il est nécessaire de modifier par le présent avenant le CCAP sur deux points.

- Prolongation des délais de mise en place de la passerelle n° 2 de six semaines à compter de l'ordre de service commandant la pose de cet ouvrage. Cette pose sera sans supplément de prix.

- Modifier l'art 4-3 du CCAP afin que les pénalités s'appliquent uniquement sur les passerelles à poser et ce, ouvrage par ouvrage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant et autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)